

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Péraat, pour soutenir l'amendement n° 49.

M. Jean-Luc Péraat. Avec l'amendement n° 49, nous ne cherchons pas à faire de la surenchère en demandant toujours plus. Nous souhaitons vous convaincre que l'État doit jouer un rôle incitateur dans l'aménagement du territoire. Si nous sommes évidemment favorables à l'Euro 2016, un grand projet structurant qui doit apporter beaucoup à l'image de la France, nous estimons qu'il faut toutefois veiller à ne pas dévitaliser les territoires.

Il me semble que, en ce début de XXI^e siècle, l'État devrait être une locomotive en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne la grande cause nationale consistant à apprendre la natation aux enfants. Permettez-moi d'insister sur ce point capital : je le répète, nous ne sommes pas opposés aux grandes structures que nécessite le sport de haut niveau, mais il n'est pas acceptable qu'il y ait encore en France des zones blanches où l'on ne trouve pas de piscine. Quand on connaît le nombre de noyades qui surviennent chaque année, il est traumatisant pour les élus que nous sommes de voir que des gamins terminent leur scolarité sans savoir nager : confrontés au milieu aquatique, ils ne seront pas en mesure de sauver leur vie ni celle d'une autre personne.

Par ailleurs, cela les privera toute leur vie de se livrer à quelque activité aquatique que ce soit.

Nous proposons donc d'aller plus loin, madame la ministre : l'État ne doit pas se contenter d'être à l'écoute des souhaits des collectivités, mais jouer le rôle de locomotive et engager, avec les intercommunalités, une véritable stratégie centrée sur la natation, un peu comme le programme « mille piscines » lancé en 1969, afin de permettre aux territoires de se développer et à notre jeunesse de disposer d'une connaissance indispensable que j'assimile, pour ma part, au socle commun de connaissances consistant à lire, écrire et compter.